



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur

Résolution numéro 2020-09-262

PPCMOI – Lots 1 577 942 et 1 577 941 Ptie (214-216, 2^e Avenue)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15 et 145.38)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2020-09-262 intitulée :

214 et 216, 2^e Avenue - Lots 1 577 942 et 1 577 941 (ptie) - PPCMOI - Adoption

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de sa résolution numéro 20-10-07-10 que la résolution précitée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

La résolution numéro 2020-09-262 est entrée en vigueur le 13 octobre 2020, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2020-06.

En raison du contexte pandémique, une copie de la résolution peut être obtenue à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant au s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 225. Celle-ci peut également être consultée sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné le 15 octobre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière